



AVANTAGES 2022

PARTENAIRE



CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE

Partenaire de nombreux établissements, Comités Sociaux et Économiques, Comités des Œuvres Sociales, entreprises et associations de la région, la Caisse d'Épargne Ile-de-France se mobilise aujourd'hui plus que jamais pour vous, à distance ou en agence.

Découvrez notre programme complet de solutions spécialement conçues pour vous accompagner et vous soutenir dans tous les moments de votre vie.



Pour vous, des offres spéciales et cumulables à volonté !

Votre Carte Visa Platinum
et tous les services essentiels

pour **1€/an⁽¹⁾**
pendant 3 ans !

Jusqu'au 31/12/2022.



Offre valable dans le cadre de l'offre groupée
de services Formule Individuelle "Optimal"⁽²⁾

(1) Cette offre préférentielle est réservée aux ayants droit majeurs d'une personne morale partenaire de la Caisse d'Epargne Ile-de-France (CEIDF). Sous réserve d'acceptation de la CEIDF et de la présentation des pièces justificatives. (2) Offre valable du 01/01/2022 au 31/12/2022 pour toute première ouverture d'un compte de dépôt et réservée aux prospects majeurs lors de la souscription. L'offre "Formule Optimal" est une offre groupée de services composée d'un socle de services bancaires. Voir détail des Formules dans la brochure tarifaire. Cette tarification est valable pendant 3 ans. Au-delà, coût selon la tarification en vigueur. Sous réserve d'acceptation par la CEIDF.



Votre crédit consommation

à **1,75 %** TAEG Fixe⁽³⁾

De 5 001 € à 20 000 €.

De 24 à 60 mois.

Frais de dossier offerts. Jusqu'au 31/12/2022.

Exemple à titre indicatif et sans valeur contractuelle : pour un crédit à la consommation de 10 000 € sur 36 mois au taux débiteur annuel fixe de 1,74 %. **36 mensualités de 285,29 €.** Taux Annuel Effectif Global fixe de **1,75 %**. Frais de dossier de 0 €. **Montant total dû par l'emprunteur**, hors assurance facultative : **10 270,44 €**. Coût de l'Assurance CNP facultative : 8 € par mois⁽⁴⁾ qui s'ajoutent à la mensualité. Montant total de l'assurance facultative sur la durée du prêt : 288 €. Taux Annuel Effectif de l'Assurance : 1,87 %⁽⁴⁾.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(3) Cette offre préférentielle est réservée aux ayants droit majeurs d'une personne morale partenaire de la CEIDF, valable une seule fois, du 01/01/2022 au 31/12/2022, pour un crédit à la consommation de 5 001 à 20 000 € d'une durée de 24 à 60 mois. Frais de dossier offerts. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne Ile-de-France (CEIDF) et de la présentation des pièces justificatives. (4) Pour le prêt cité ci-dessus pour un client de 35 ans assuré en Décès, en Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et en Incapacité Totale de Travail (ITT). Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge et des conditions de santé de l'emprunteur. Renseignez-vous en agence. Contrat d'assurance de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.



Votre crédit consommation

à **0%** TAEG Fixe⁽⁵⁾

Jusqu'à 5 000 €.

Frais de dossier offerts. Jusqu'au 31/12/2022.

Exemple à titre indicatif et sans valeur contractuelle : pour un crédit à la consommation de 5 000 € sur 36 mois au taux débiteur annuel fixe de 0 %. **35 mensualités de 138,90 € et une dernière mensualité de 138,50 €.** Taux Annuel Effectif Global fixe de 0 %. Frais de dossier de 0 €. **Montant total dû par l'emprunteur**, hors assurance facultative : **5 000 €.** Coût de l'Assurance CNP facultative : 4 €⁽⁶⁾ par mois qui s'ajoutent à la mensualité. Montant total de l'assurance facultative sur la durée du prêt : 144 €. Taux Annuel Effectif de l'Assurance : 1,87 %⁽⁶⁾.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

**Pour connaître
tous vos avantages,
flashez le code**



**CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE**

(5) Cette offre préférentielle est réservée aux ayants droit majeurs d'une personne morale partenaire de la CEIDF, valable une seule fois, du 01/01/2022 au 31/12/2022, pour un crédit à la consommation de 1 000 € à 5 000 € d'une durée de 12 à 36 mois. Frais de dossier offerts. Le coût du crédit (intérêts) est pris en charge par la CEIDF. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne Ile-de-France (CEIDF) et de la présentation des pièces justificatives. (6) Pour le prêt cité ci-dessus pour un client de 35 ans assuré en Décès, en Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et en Incapacité Totale de Travail (ITT). Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge et des conditions de santé de l'emprunteur. Renseignez-vous en agence. Contrat d'assurance de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

Communication à caractère publicitaire et promotionnel. Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France - 26/28 rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75633 Paris Cedex 13 - Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Société anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital de 2 375 000 000 euros - 382 900 942 RCS Paris - Siège social : 19, rue du Louvre - 75001 Paris - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 200. Réf. : 139-DP-01/22-3451